



L'ÉVÉNEMENT

Les atteintes à la laïcité, un défi pour l'école

En 2019, 900 cas ont été répertoriés, soulignant une tendance que devrait confirmer

le rapport présenté ce mardi par Jean-Michel Blanquer.

CAROLINE BEYER
ET MARIE-ESTELLE PECH

LE MINISTRE de l'Éducation est attendu sur un sujet très délicat pour le gouvernement : celui du séparatisme. En septembre 2019, quelque 900 cas d'atteinte à la laïcité, avaient été recensés dans les établissements scolaires, dont 44 % au collège et 37 % à l'école primaire sur le dernier trimestre de l'année.

Les chiffres que le ministre doit dévoiler ce mardi devraient confirmer la tendance. Rejet de certains enseignements liés à la littérature des Lumières ou au darwinisme, paroles inappropriées lors de commémorations, refus pour un enfant de donner la main à une fille, pour un parent de serrer la main à une enseignante... Il s'agit donc de lutter contre le séparatisme à l'intérieur même de l'école républicaine, la formation des enseignants étant déterminante dans ce domaine.

Dans le cadre d'un séminaire ouvert à la presse, Jean-Michel Blanquer réunit les référents chargés de la laïcité de son ministère, mais aussi des experts du sujet, à commencer par l'ancien inspecteur général Jean-Pierre Obin (*lire notre interview ci-contre*), auteur en 2004 d'un rapport choc consacré aux atteintes aux valeurs de la République à l'école. Dans ce rapport d'une quarantaine de pages, il alertait sur le développement, dans certains établissements, des atteintes à la laïcité, de l'antisémitisme et de contestations de certains enseignements pour des raisons religieuses. Dans un essai publié en septembre, l'ancien inspecteur rappelle que les atteintes à la laïcité constatées

concernent pour plus d'un tiers le premier degré, y compris l'école maternelle, « *ce qui n'était pas le cas il y a quinze ans* ». Ce mardi, à la Sorbonne, sera dévoilé le nouveau rapport de l'inspection générale qui, sans avoir la tonalité politique du rapport Obin, dresse un constat similaire.

Serrer la vis

Le voile islamique n'est « *pas souhaitable dans notre société* ». On se souvient, il y a un an, de cette sortie de Jean-Michel Blanquer, au sujet des mères accompagnatrices de sorties scolaires. Le ministre de l'Éducation incarne la laïcité à la française, au sein d'un gouvernement qui ne parle pas toujours le même langage sur le sujet.

Pressenti en juillet au ministère de l'Intérieur, Jean-Michel Blanquer est apprécié pour sa ténacité sur cette thématique par Emmanuel Macron. Le projet de loi contre le « séparatisme » (finalement rebaptisé « laïcité ») le projette à nouveau sur le devant de la scène. « *L'école, c'est le creuset républicain (...)* C'est vraiment le cœur de l'espace de la laïcité », a déclaré le président Macron, le 2 octobre, lors de son discours aux Mureaux (Yvelines), sur la lutte contre le séparatisme. Le chef de l'État a pris tout le monde de court en annonçant la limitation « stricte » de l'instruction à domicile. L'objectif affiché étant de faire face à « *des dérives* », « *des contournements* », et des écoles « *illégalles, souvent administrées par des extrémistes religieux* ». C'est « *une annonce forte* », reconnaît Anne Cof-

finier, présidente de l'association Créer son école et fine connaissance du milieu de l'enseignement libre. Mais les adeptes du séparatisme, qu'elle estime « *ultramino-ritaires* », s'empresseront, selon elle, de créer des écoles hors contrat : « *Le problème, c'est le contrôle. L'arsenal législatif existe pour l'instruction à domicile, comme pour le hors contrat. Mais que faire quand l'État ne veut plus aller dans tel ou tel quartier ?* »

Le projet de loi de l'exécutif entend aussi serrer la vis pour les établissements hors contrat (1 700 au total, soit 85 000 élèves). Le contrôle des financements, notamment venus de l'étranger, sera accru. En l'état actuel, ce contrôle peut être effectué lors de l'ouverture d'une structure mais pas ensuite. La fermeture administrative d'un établissement, décidée par l'Éducation nationale de concert avec le préfet, devrait aussi être effective, sans attendre une décision judiciaire. Une manière de ne pas laisser perdurer des structures prônant les valeurs de l'islam radical.

« *Le législateur a déjà tout un arsenal juridique à sa disposition, estime l'historien de l'éducation Bruno Poucet, rappelant la loi Gattel qui, en 2018, a durci les conditions d'ouverture des établissements hors contrat et les contrôles. Le contrôle peut être plus*



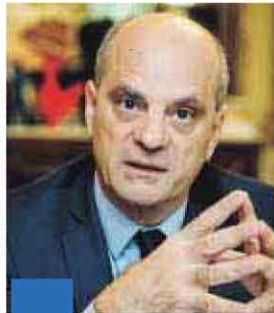
étroit pour éviter les dérives. Avant 2015, notre système était extrêmement libéral », ajoute-t-il. L'association des maires de France est plus circonspecte. Elle estime que la loi Gatel est « totalement insuffisante ». « Les moyens des maires sont extrêmement limités, explique Agnès Le Brun, porte-parole et référente sur les questions d'éducation à l'association des Maires de France (AMF). Nous attendons d'abord que la difficulté ne soit pas transférée aux maires. Ils peuvent observer, rendre compte, être partenaires, mais ils ne peuvent pas rentrer dans les logements, pour ce qui est de l'instruction en famille. » Quant aux écoles hors contrat, « ce n'est pas la fonction du maire de vérifier le contenu de l'enseignement », estime-t-elle. ■



REUTERS

La République résistera par l'école à ceux qui veulent l'abattre!

EMMANUEL MACRON
 DISCOURS SUR LA LUTTE CONTRE LES SÉPARATISMES, LE 2 OCTOBRE



CYRIL MARCILHACY / TEM

La loi contre le séparatisme va nous permettre d'améliorer l'arsenal juridique. Le but est de répondre aux pressions qui portent atteinte aux valeurs de la République et de protéger les enfants de tout embrigadement,

JEAN-MICHEL BLANQUER
 DANS « LE FIGARO », LE 30 SEPTEMBRE



TWITTER

Le problème, c'est le contrôle. L'arsenal législatif existe pour l'instruction à domicile comme pour le hors contrat. Mais que faire quand l'État ne veut plus aller dans tel ou tel quartier ?

ANNE COFFINIER,
 PRÉSIDENTE
 DE L'ASSOCIATION
 CRÉER SON ÉCOLE



Cours de français dans une classe de 6^e de l'école musulmane privée de l'Institut Ibn Badis, à Nanterre (Hauts-de-Seine), avant la crise sanitaire.
P. RAZZO/CIRIC